

Dossier d'inscription

- Fiche d'inscription dûment complétée
- 2 photos d'identité récentes dont une à coller sur cette fiche d'inscription
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité
- Curriculum-vitae
- Attestation de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, SST...)
- Attestation recensement OU certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (pour les Français de moins de 25 ans)
- Attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures OU copie du diplôme permettant la dispense
- Attestation de prise en charge OU fiche de liaison Mission Locale/Pôle Emploi OU formation validée sur votre CPF
- Vaccins obligatoires à jour

Pour tout autre renseignement et pour recevoir la fiche d'inscription et le référentiel de formation, contactez les CEMEA PACA 47 rue Neuve Sainte Catherine 13007 Marseille. 04 91 54 25 36

Contacts

Pour tous renseignements contactez notre secrétariat à l'animation professionnelles par mail sur accueil@cemea-paca.org ou au 04 91 54 25 36

Tarifs et aides financières

Possibilité de devis personnalisé selon le parcours de formation choisis (Internat, Demi-pension ou Externat)

Montant de la formation sans aides : 1995 €

La formation peut être pris en charge par :

- Un employeur via un contrat d'apprentissage ou via leur OPCO
- Nous vous invitons à consulter votre espace Compte Personnel de Formation sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour toute information concernant l'adaptation des moyens de la prestation pour des personnes en situation de handicap merci de prendre directement contact ci dessous pour être mis en relation avec le référent handicap du site de formation : accueilhdp@cemea-paca.org

Les équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés

Ce diplôme d'État enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (réf. RS2032) est classé au niveau 4. La personne titulaire de ce CC DACM peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation, (UC 3 BP JEPS LTP), du social et médico-social. Il/Elle peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale.

Suite du parcours possible dans la filière professionnelle : DEJEPS

Suite du parcours possible hors filière JEPS ou apparenté ; ME ou Educateur Spécialisé

Conditions Générale de ventes

Elles sont disponibles en ligne à l'adresse suivante:
<https://cemea-formation.com/CGV/>



Dernière mise à jour le : 04/04/2024



Certificat Complémentaire direction d'un ACM

20 avril au 16 décembre 2024 à Marseille*

*133h de formations réparties sur plusieurs sessions

Formation possible en
Apprentissage !



sous réserve d'accord de financement

📍 47 rue neuve st Catherine 13007 Marseille
☎ 04 91 54 25 36
✉ accueil@cemea-paca.org
📘 CEMEA PACA
📷 [cemea_paca](https://www.instagram.com/cemea_paca)

CEMÉA
L'ÉLAN FORMATION
Provence Alpes Côte d'Azur

Certificat Complémentaire direction d'un ACM

Prérequis

Ont accès à la sélection, les candidats qui satisfont aux conditions suivantes :

- Etre âgé(e) de 18 ans au premier jour de la formation
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, ou AFPS, ou PSE1, ou PSE2 ou AFGSU ou SST)
- Etre admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (AS, AC, EDD ou APT)
- être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- Le PSC1, est obligatoire pour démarrer la formation

Objectifs

La fiche descriptive d'activités de l'arrêté du 7 novembre 2017 portant sur la création du « certificat complémentaire direction d'un ACM » précise les activités suivantes :

Le (la) directeur (trice) d'un accueil collectif de mineurs conduit une action de direction d'ACM. Il/elle :

- - évalue les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet et gère les moyens alloués par l'organisateur de l'ACM ;
- - mobilise des démarches d'éducation populaire, y compris dans le sport, pour organiser et animer le travail collectif de l'équipe afin que celle-ci :
- - anime la vie collective,
- - accompagne la réalisation des projets des publics,
- - conçoit, anime et évalue des actions d'animation en cohérence avec les valeurs portées par la structure,
- - accueille des publics dont des publics à besoins particuliers,
- - organise des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne.

Les types d'emplois principalement visés sont : Direct.eur.rice d'Accueil Collectif de Mineurs

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des directeur.rices d'ACM.

Contenu de la formation

La formation est structurée en 1 unités capitalisables (UC)

"CONDUIRE UNE ACTION DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)"

OI 1 : ORGANISER ET EVALUER LES ACTIVITES

- Elaborer, mettre en oeuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
- Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique
- Evaluer les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur

OI 2 : ENCADRER UNE EQUIPE DANS LE CADRE D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- Mettre en oeuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en oeuvre de démarches pédagogiques
- Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes
- Mettre en oeuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique

OI 3 : ACCUEILLIR LES PUBLICS ENFANTS ET ADOLESCENTS ET LES ANIMATEURS

- Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles
- Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif
- Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets

Les possibilités de valider un ou des blocs de compétences

Il n'est pas possible d'entrer en formation pour valider qu'une partie de l'UC.

Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.

Pour plus de renseignement, joindre notre secrétariat.

Méthodes utilisées

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental. L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation. L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage. La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.
- Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
- Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

Modalités d'évaluation

Le CC DACM est délivré par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (DRAJES PACA ex DRDJS CS), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant l'unité capitalisables (CC). Suite au jury final, si validation de l'UC, le diplôme est délivré par la DRAJES. En cas d'échec à l'Unité Capitalisables, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves en vue de l'obtention du diplôme.

Modalités et délais d'accès

- Transmettre un dossier d'inscription complet, avant la date limite d'inscription
- Avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente des Ceméa <https://cemea-formation.com/docs/CGV.pdf>
- Réussir les tests de sélection constitués d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Dates clés

- Temps de formation : 133h de formation en centre et 126h sur le terrain
- Inscription gratuite et obligatoire avant le 8 avril 2024
- Admission sur dossier complet
- Première partie : du 20 au 28 avril et du 22 au 30 juin 2024
- 2ème partie : mi-septembre
- Certification : courant octobre
- Positionnement : première semaine de formation

78%

de réussite
à l'examen

+70% des stagiaires suivent
la totalité de la formation